



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/RES/49/115  
30 janvier 1995

---

Quarante-neuvième session  
Point 89 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/49/729/Add.6)]

49/115.        Célébration d'une Journée mondiale de la  
lutte contre la désertification et la  
sécheresse

L'Assemblée générale,

Confirmant les dispositions pertinentes du chapitre 12 d'Action 21 1/, programme adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Considérant que, pour mieux appliquer la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique 2/, il faut que l'opinion publique soit informée aux niveaux local, national, sous-régional, régional et international,

Constatant que la désertification et la sécheresse sont des problèmes d'une ampleur mondiale en ce sens qu'elles touchent toutes les régions du monde et qu'il faut une action concertée de la communauté internationale pour combattre la désertification et la sécheresse, en particulier en Afrique,

Sachant l'importance et le caractère indispensable de la coopération internationale et du partenariat pour lutter contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en

---

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol.I et Vol.I/Corr.1, Vol.II, Vol.III et Vol.III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.

2/ A/49/84/Add.2, annexe, appendice II.

particulier en Afrique, conformément aux dispositions de la Convention, adoptée à Paris le 17 juin 1994 par le Comité intergouvernemental de négociation,

Sachant aussi que la communauté internationale s'est fermement engagée à appliquer la Convention et ses annexes concernant la mise en oeuvre au niveau régional,

1. Décide de proclamer le 17 juin Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, à célébrer à partir de 1995;

2. Invite tous les Etats à consacrer la Journée mondiale à sensibiliser l'opinion publique grâce à la publication et à la diffusion de documents et à l'organisation de conférences, de tables rondes, de séminaires et d'expositions relatifs à la coopération internationale pour combattre la désertification et les effets de la sécheresse et à l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique, ainsi que de ses annexes concernant la mise en oeuvre au niveau régional;

3. Invite le Secrétaire général à faire des recommandations touchant les moyens par lesquels le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pourrait aider les Etats Membres, sur leur demande, à organiser leurs activités nationales pour célébrer la Journée mondiale;

4. Prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le succès de la célébration par l'Organisation des Nations Unies de la Journée mondiale;

5. Invite tous les organes compétents des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats, et les organisations non gouvernementales à contribuer au succès de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse.

92<sup>e</sup> séance plénière  
19 décembre 1994